



## Réunion du Comité Consultatif de l'ANLCI

22 janvier 2015

Siège de la Croix-Rouge française (Paris)

*Le Comité consultatif de l'ANLCI, instance qui fédère tous les partenaires de la société civile engagés dans la prévention et la lutte contre l'illettrisme, a été réuni le 22 janvier dernier aux côtés des chargés de mission régionaux de l'ANLCI, à la Croix-Rouge française, afin de partager les perspectives d'action pour 2015.*

**72 participants :** Annaïk GUIAVARCH, **ACCES** ; Martine KOEHLIN, **ACCES** ; Maude VIALLA, **AFEV** ; Isabelle RACOFFIER, **AGEEM** ; Jacqueline PRIA, **AGIRabcd** ; Caroline ZVEGUINZOFF, **AGIRabcd** ; Anne BODIN, **ANLCI** ; Guylaine COSTANTINO, **ANLCI** ; Armelle DELAMPE, **ANLCI** ; Georges DRUMEAUX, **ANLCI** ; Hervé FERNANDEZ, **ANLCI** ; Jean-Pierre JEANTHEAU, **ANLCI** ; Céline JEROME, **ANLCI** ; Virginie LAMONTAGNE, **ANLCI** ; Christelle LEBLANC, **ANLCI** ; Marie-José LEFEBVRE, **ANLCI** ; Elie MAROUN, **ANLCI** ; Eric NEDELEC, **ANLCI** ; Shiva PARSAEE, **ANLCI** ; Audrey PAVAT, **ANLCI** ; Anne POISNEUF, **ANLCI** ; Agnès SALVADORI, **ANLCI** ; Anaïs SERHOUNI, **ANLCI** ; Paul SOUPE, **ANLCI** ; Catherine TABARAUD, **ANLCI** ; Marie-Anne CORBIN, **APAPP** ; Philippe BOUTOT, **APFEE** ; Muriel RENUCCI, **APFEE** ; Cécile LOGNONÉ, **Apprentis Auteuil** ; Bernard BRUNO, **B.A.ba Solidarité** ; Dominique FREMAUX, **B.A.ba Solidarité** ; Hugo DUFILS, **Caisse des dépôts** ; Edith LALLIARD, **Caisse des dépôts** ; Anahide FRANCHI, **CANOPE** ; Gilles BENSAL, **CFDT** ; Jean-Pierre THERY, **CFTC** ; François LEDUC, **Club Services Internationaux** ; Denis CRISTOL, **CNFPT** ; Tatiana POUIDIOT, **CNFPT** ; Mélanie MARTIN, **COORACE** ; Elena POIRIER, **COORACE** ; Sylvie MONTEILLET, **Ecrivains publics** ; Elisabeth DEFAUX, **EGPE** ; Laurent BOULANGER, **FFP** ; Margaux CALMEL, **FG PEP** ; Magali DUSSOURD DEPARIS, **FNO** ; Muriel SANCHEZ, **Fondation BTP Plus** ; Ostiane COURROYE, **Fondation d'entreprise Casino** ; Catherine LUQUET, **Fondation SNCF** ; Françoise DENIS, **FSU – SNUIPP** ; Nadine MASSONNIER, **FSU – SNUIPP** ; Simonne MIRABEL, **Kiwanis (Rotary)** ; Jean-Michel REITER, **Kiwanis (Rotary)** ; Christine DECHEFDEBIEN, **Le Rocher** ; Marie-Christine FERRANDON, **Lecture Jeunesse** ; Karin TUDAL, **Ligue Enseignement** ; Martine BEJOT, **Lions Club** ; Christian LENOIR, **Lions Club** ; Cécile CORNAGLIA, **Lire et faire lire** ; Noémie BOUDET, **Musée La Poste** ; Vonick MOREL, **Musée La Poste** ; Fabienne VINCENT, **Mutualité française** ; William THORN, **OECD** ; Léo CAMPAGNE ALAVOINE, **Quand les Livres Relient** ; Dominique RATEAU, **Quand les Livres Relient** ; Laurence BUFFET, **Réseau des professionnels des CRI** ; Alain NOEL, **Rotary** ; Sylvie VASSALLO, **Salon livre jeunesse** ; Catherine SELLIER, **SPS** ; Eric GUICHARD, **UNESCO** ; Suzy HALIMI, **UNESCO** ; Christine SAVANTRE, **UNSA**

### Propos introductifs :

Le Directeur de l'action sociale par intérim de la Croix Rouge française, Patrice DALLEM, et le Directeur de l'ANLCI, Hervé FERNANDEZ ont accueilli les participants et ouvert les travaux. Patrice DALLEM a réaffirmé tout l'attachement de la Croix Rouge française à la lutte contre l'illettrisme, il a insisté sur les risques de précarisation que cela peut induire, comme le surendettement, le risque de basculer vers d'autres problèmes. « Tous ces éléments doivent être au cœur de nos missions de terrain. »



Hervé FERNANDEZ, dans son propos introductif est revenu les événements dramatiques de ce début d'année. Alors que la question du « vivre ensemble » est régulièrement posée, il a rappelé toute l'importance de se réunir au-delà des différences. Le temps de l'unité, à l'œuvre lors de la marche républicaine du 11 janvier dernier, doit se poursuivre par un temps dédié à l'action collective. « Ce qui fait la force du comité consultatif, et cela est confirmé par la diversité des organisations représentées à cette réunion, c'est sa capacité à se réunir autour d'un problème à résoudre : l'illettrisme. Ce n'est pas un dispositif descendant qui permettra de venir à

bout du problème de l'illettrisme. (...) Il nous faut nous appuyer sur le savoir-faire, l'expérience de ceux qui agissent, confirmer notre volonté de travailler ensemble, assumer ce que l'on a fait ces dernières années, et réaffirmer notre détermination à rendre effectif l'accès de tous aux compétences de base ».

**Lors de cette réunion, cinq nouveaux entrants au comité consultatif de l'ANLCI ont été accueillis :**

• **L'Académie des Ecrivains Publics de France (AEPF)**, une association qui promeut la profession d'écrivain public, conseille les nouveaux et fédère ses adhérents pour lutter contre l'illettrisme par le biais notamment de formations. Le rapprochement avec l'ANLCI a permis de mieux définir le rôle de l'écrivain public face à une personne en situation d'illettrisme. <http://ecrivains-publics.fr/spip.php?page=sommaire>

• **B.A.ba Solidarité**, première association d'entreprise, qui propose un dispositif innovant de tutorat pour promouvoir l'accès de tous les salariés à la lecture, l'écriture et aux compétences de base <http://www.babasolidarite.org/>

• **La Fondation d'entreprise Casino**, qui s'est engagée depuis 2009 en faveur de l'enfance et de la lutte contre l'exclusion, avec le choix d'axer ses interventions sur les activités culturelles, et notamment le théâtre. <http://www.fondation-casino.org/fondation.php>

• **Lecture Jeunesse**, qui œuvre en direction des adolescents et des jeunes adultes pour développer la lecture auprès de ces publics afin de prévenir l'illettrisme, et de faire de l'éducation citoyenne. <http://lecturejeunesse.com/index1024.php>

• **Le Rocher, oasis des cités** : association présente aujourd'hui dans 7 « zones sensibles » en France, avec des actions d'accompagnement à la scolarité, aide aux devoirs. Deux classes « passerelle » sont expérimentées.

**Rappel par Hervé Fernandez de la mobilisation « Agir ensemble contre l'illettrisme » et enjeux**

Parce que les membres du comité consultatif se sont fédérés au sein du collectif « Agir ensemble contre l'illettrisme », le label Grande Cause Nationale a été obtenu pour l'année 2013. Ceci a permis de diffuser une campagne de communication nationale, d'organiser 22 Assises régionales. Au terme de cette année particulière, des Assises nationales et européennes de lutte contre l'illettrisme ont été organisées, mobilisant près de 900 participants à Lyon en novembre 2013.

En avril dernier, le Conseil d'Administration de l'ANLCI a voté le renouvellement du GIP pour 5 ans, autour du plan d'action qui a été construit en s'appuyant sur les conclusions du rapport du CNFPTLV (Conseil national de la formation professionnelle tout au long de la vie, aujourd'hui Conseil national de l'orientation de de la formation professionnelle (CNEFOP)) qui avait été saisi par le Ministère du Travail et le Ministère de l'Education nationale.

Ce rapport comprenait 4 orientations stratégiques au cœur du plan d'action de l'ANLCI :

- ✓ Faire baisser le taux d'illettrisme de 2 points d'ici 2018 en métropole.
- ✓ Concentrer les actions sur 2 priorités à des âges différents de la vie : la prévention, et les actions auprès des plus de 45 ans résidents en zones rurales ou urbaines sensibles.
- ✓ Développer et renforcer une organisation territoriale et partenariale de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme.
- ✓ Renforcer les mises à disposition d'outils de repérage ; de prévention, de sensibilisation de professionnalisation et d'action.

► **Le plan d'action 2014-2018 a été remis à l'ensemble des participants [et est accessible ici.](#)**

**Parmi les défis à relever : Comment rapprocher l'information sur les solutions, des personnes concernées par l'illettrisme ou de leur entourage ?**

Il faut pour cela continuer à outiller les personnes qui, potentiellement, croisent des personnes en situation d'illettrisme, et faire connaître, rendre visibles, les actions de terrain. C'est dans cette optique qu'ont été lancées en 2014, pour la première fois en France, **les Journées Nationales d'Action contre l'illettrisme**, afin de parler du phénomène et des solutions qui existent.

Cette première édition a été un succès car plus de 150 opérations ont été labellisées pour 2014, concentrées autour de la journée mondiale pour l'alphabetisation du 8 septembre, marquant ainsi le premier rendez-vous en France des « journées nationales d'action contre l'illettrisme ».

► **[Un bilan de l'édition 2014 a été remis aux participants, et est accessible ici.](#)**



Cette opération sera reconduite, et un nouveau mode d'emploi pour 2015 est désormais disponible pour demander le label en 2015.

La labellisation permet à tous de marquer l'appartenance à une dynamique commune, de relayer l'information notamment sur le portail [ancli.gouv.fr](http://ancli.gouv.fr) (onglet dédié), le Fil d'actualités, de renvoyer vers les médias.

► **[Ce mode d'emploi a été remis aux participants et est téléchargeable ici.](#)**

Un nouveau comité de pilotage restreint pour la vie du label en 2015 sera mis en place (voir le formulaire « groupes thématiques 2015 » en fin de compte-rendu). Ce comité permettra de réfléchir ensemble aux éléments de la boîte à outils, éléments de langage, outillage, au choix possible de parrains de l'opération, au format et à la nature de la soirée de lancement le 8 septembre à Paris, organisée peut-être autour de la projection du documentaire « 21 jours au cœur de l'illettrisme » d'Alexandra Alévêque, diffusé sur France 2 le 16 décembre dernier. A noter : une rencontre européenne sera également l'un des points d'étapes de la semaine de mobilisation à Lyon le 10 septembre – Literacy at work. Des informations seront fournies sur le site de l'ANLCI.

Parmi les réactions des membres du comité consultatif :

**Réseau Canopé** : propose de relayer cette projection sur les portails Canopé pour une diffusion dans les régions.

**Agir ABCD** : comment diffuser le reportage en dehors des « sphères habituelles » ? Veiller à faire connaître ce travail, cet outil, plus largement, auprès du grand public mais aussi des enseignants, formateurs, acteurs locaux...

**AGEEM** : des parallèles sont à faire entre ce qui se fait à l'école et les parents, veiller en effet à s'adresser aussi à la communauté éducative et ses acteurs.



## Comment rendre effectif l'accès aux droits à la formation prévus par la loi de mars 2014 ?

Avec la réforme de la formation professionnelle, la création du Compte Personnel de Formation (CPF) voit le jour. Il a été obtenu que soient éligibles de droit les formations qui permettent d'acquérir un socle de compétences de base. C'est un nouveau droit individuel mais il est très important de faire inscrire dans les plans de formation des entreprises les formations aux compétences de base. Cette réforme a aussi permis une définition précise du socle de compétences qui débouchera sur une certification.

Les outils sont disponibles mais pour qu'il y ait une montée en charge, une information simple doit être donnée au grand public.

Parmi les réactions des membres du comité consultatif notamment sur le socle des partenaires sociaux

**CFTC** : Aujourd'hui, dans beaucoup d'entreprises, la question de l'illettrisme est posée dans le plan de formation. Cette avancée est le résultat de tout le travail mené depuis des années du côté de l'ANLCI auprès des Ministères et les syndicats, du côté des entreprises.

**CFDT** : L'innovation de ce socle, c'est qu'il n'est pas stigmatisant ni excluant. Il y a une autre innovation, ce sont les entretiens professionnels pour les salariés d'entreprises privées.

**UNSA** : La priorité est de bien informer les salariés sur les enjeux des nouvelles réformes. Les représentants syndicaux doivent bien maîtriser la réforme pour accompagner et informer les personnes sur le terrain, et notamment les personnes en situation d'illettrisme et celles les plus fragiles.

A noter : en juin 2015 dans la nouvelle formule d'ANLCI INFOS, un dossier central sur les enjeux de cette réforme, ce qu'il faut en comprendre, comment s'en emparer au service des personnes fragilisées avec les compétences de base, sera proposé au sein du magazine Anlci Infos.

## Comment garantir une offre de services et un accès équitable sur tous les territoires ?

### Le Forum Permanent des Pratiques en 2015 -2016.

Elie Maroun, chargé de mission national ANLCI, a présenté l'historique de la démarche du Forum Permanent des Pratiques de l'ANLCI, soutenu par le Fonds Social Européen, qui vise à produire des ressources partagées, sous forme de guides pour agir, de tutoriels vidéo, ainsi que des modules de formation. **Six grandes thématiques de travail sont retenues pour ce dispositif d'échanges de pratiques**, qui seront animées par des groupes interrégionaux associant largement les membres du comité consultatif de l'ANLCI, aux côtés des chargés de mission régionaux de l'ANLCI. Au cœur des enjeux : le repérage et l'accompagnement vers des solutions adaptées pour les personnes les plus éloignées de l'emploi. >> [Voir la liste de ces thématiques.](#)



Au cœur des enjeux : le repérage et l'accompagnement vers des solutions adaptées pour les personnes les plus éloignées de l'emploi. >> [Voir la liste de ces thématiques.](#)

- **Pour vous associer à la mise en place de ces groupes, présenter vos actions développées sur ces thématiques sur les territoires, vous pouvez remplir le document joint au compte-rendu - à renvoyer à [elie.maroun@anlci.fr](mailto:elie.maroun@anlci.fr).**

## Cadre National de principes et d'actions pour la prévention de l'illettrisme

Rappel par Eric Nédélec, coordonnateur national de l'ANLCI. « Au-delà de ce qui nous sépare, nous arrivons à nous mettre tous autour de la table pour travailler. Le cadre de principes et d'actions pour la prévention de l'illettrisme illustre bien cette méthode de travail.

A la demande du Ministère de l'Education nationale, avec les acteurs concernés par la prévention de l'illettrisme, nous avons construit ce cadre qui définit ce qu'est une action de prévention. Un certain nombre de membres du Comité consultatif été les premiers signataires et devraient être réunis une nouvelle fois dans peu de temps. »

► [Télécharger ce cadre national \(disponible également sur eduscol\).](#)

## Présentation de l'outil de sensibilisation réalisé en commun entre l'ANLCI et la Fédération Nationale des Orthophonistes (FNO)



« Troubles spécifiques des apprentissages / illettrisme : comprendre et agir ». Proposé comme un exemple de collaboration permettant l'émergence d'un outil de sensibilisation qui répond à une très large demande, du côté des professionnels de santé tout comme de celui des acteurs de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme, cette plaquette a été présentée par Magali DUSSOURD DEPARIS, chargée de mission illettrisme au sein de la FNO, aux côtés des équipes de l'ANLCI.

Parmi les objectifs, la sensibilisation des acteurs, et l'information claire donnée aux professionnels de la santé, par exemple sur l'existence du numéro Indigo.

Cette plaquette a été éditée avec le soutien du réseau ImpriFrance.

Elle sera distribuée à 18 000 orthophonistes dès février, encartée au sein de leur magazine professionnel.

► [Télécharger le communiqué presse ANLCI / FNO](#)

► [Télécharger la plaquette et sa fiche outil](#)

## Des outils de communications de l'ANLCI repensés :

Afin de couvrir l'actualité et de diffuser des dossiers thématiques plus complets au sein de ses supports d'information, l'ANLCI propose désormais une lettre électronique mensuelle appelée « e-Ici », et recentre son magazine semestriel Anlci Infos sur les dossiers de fond, **dont les thèmes ont été fixés jusqu'en décembre 2016 :**

- Réforme de la formation professionnelle, juin 2015.
- Prévention de l'illettrisme, décembre 2015.
- Illettrisme en zone rurale, juin 2016.
- Illettrisme en milieu carcéral, ou pour les jeunes sous-main de justice décembre 2016.

Les contributions des membres du comité consultatif sont bienvenues sur ces sujets, et des modalités pratiques pour cela sont proposées à l'aide du **formulaire de participation aux groupes thématiques nationaux 2015** (voir plus bas).

## Les groupes de travail thématiques

Le comité consultatif doit pouvoir s'impliquer concrètement en dehors des seules réunions plénières. Nous devons à la fois pouvoir le consulter, comme son nom l'indique, le mobiliser pour la préparation d'événements importants et, en lien avec les évolutions et avec les orientations du plan, lui proposer d'apporter des contributions.

### Dans ce cadre, un programme de groupes thématiques est proposé pour l'année 2015 :

Le premier groupe de travail, qui a déjà fonctionné l'année dernière, est **le comité de pilotage pour la vie du label « Agir ensemble contre l'illettrisme » 2015** : réflexions sur le programme, la communication, le parrainage, la semaine du 8 septembre, les liens avec les médias, les partenaires, etc. Ce groupe se réunira physiquement dès le mois de mars 2015 à Paris.

Le deuxième groupe de travail proposera un texte simple permettant de clarifier ce que signifie un **engagement au sein du comité consultatif de l'ANLCI**. Il s'agira précisément de répondre aux questions que peuvent se poser par exemple de nouveaux entrants au comité consultatif.

Deux autres groupes de travail sont proposés en lien avec **les thématiques proposées dans les prochains numéros du magazine ANLCI INFOS** :

- > Un premier groupe pour le numéro de décembre sur **la prévention de l'illettrisme** et ses évolutions.
- > Un deuxième groupe pour le numéro de juin 2016 sur **la lutte contre l'illettrisme en zones rurales**.

Il s'agit pour ces deux groupes d'apporter un appui pour la construction du dossier et ses contributions, la relecture, la proposition de reportages de terrain, témoignages, etc.

### En projet, deux pistes :

- Un groupe associant les chargés de mission régionaux de l'ANLCI sur la possible mise en place de comités consultatifs régionaux.
- un groupe qui pourrait travailler sur la question spécifique de l'action culturelle avec notamment un focus sur l'impact que peuvent avoir ces actions auprès des personnes fragilisées avec les savoirs de base.

► ***Vous souhaitez vous associer à l'un de ces groupes, ou proposer une autre thématique : [accédez au formulaire.](#)***